

Visites, séminaires et conférences II

UE 18

CATEGORIE : AGRONOMIQUE **SECTION :** Architecture des Jardins et du Paysage
OPTION :

Année : BLOC 2

Acronyme : AJU23VCS2

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : COULLIEN Christophe - christophe.couillien@cnldb.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : (néant)

Nombre d'heures : 40 h **Nombre de crédits :** 4 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1 **Période :** Q1 & Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- **Elaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique ;**
- **Maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage ;**
- **Faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe ;**
- **Analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste ;**
- **Rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés.**

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Connaissances : français.

Compétences : prise de notes rapide, analyse critique, ouverture d'esprit, esprit de synthèse, rédaction de textes.



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Visites et conférences 2 :

Objectifs :

- Faire découvrir aux étudiants, de visu et/ou in situ, des éléments utilisables et/ou utilisés dans des aménagements de sites paysagers, ainsi que les concepts à l'origine de tels aménagements, éventuellement associés à leur contexte historique, de manière à pouvoir leur servir d'inspiration pour de futurs projets personnels et à leur permettre d'approfondir leurs connaissances techniques (connaissance des matériaux, techniques d'aménagements, connaissance et emploi des végétaux).
- Faire mieux comprendre aux étudiants, au travers d'exposés donnés par des experts en leur domaine, les raisons et/ou les moyens qui peuvent ou non permettre la réalisation de tout ou partie d'aménagements de jardins, parcs ou espaces extérieurs de qualité, privés ou publics, passés, présents ou à venir – que ce soit en Belgique ou ailleurs dans le monde.

Contenu :

- Séances programmées de visites de jardins, d'espaces publics, de paysages, d'éventuelles expositions... en rapport avec l'architecture des jardins et du paysage ;
- Séances programmées de conférences et éventuellement de séminaires portant sur ces mêmes matières.

Séminaires résidentiels 2 :

Objectifs :

- Faire découvrir aux étudiants, de visu et/ou in situ, des éléments utilisables et/ou utilisés dans des aménagements de sites paysagers, ainsi que les concepts à l'origine de tels aménagements, éventuellement associés à leur contexte historique, de manière à pouvoir leur servir d'inspiration pour de futurs projets personnels et à leur permettre d'approfondir leurs connaissances techniques (connaissance des matériaux, techniques d'aménagements, connaissance et emploi des végétaux).

Contenu :

- Organisation d'un voyage d'études à l'étranger, portant sur les jardins et espaces publics historiques et contemporains, l'urbanisme, le paysage, l'architecture et les arts plastiques.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Visites et conférences 2 :

Visites, conférences et/ou séminaires avec, sur base de tout cela, réalisation de "carnets d'impressions" par les étudiants.

Séminaires résidentiels 2 :

Voyage d'études dans une ville étrangère avec, sur base des visites et/ou conférences qui y sont faites, réalisation d'un "carnet d'impressions" par les étudiants.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Visites et conférences 2	10	2	100%	0%	0%	0%	37,5%	0%	0%	0%	62,5%	0%	0%	0%	100%
Séminaires résidentiels 2	30	2		0%	0%	0%		0%	0%	0%		0%	0%	0%	

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue aux évaluations afférentes, à raison de 37,5% pour le 1er quadrimestre et 62,5% pour le 2ème quadrimestre.

Ces évaluations se font par examen oral en épreuve intégrée (janvier 37,5% + juin 62,5%, ou 100% en 2ème session s'il échet) avec assistance de supports écrits (carnets d'impressions personnels - un en janvier, deux en juin, deux en août) reprenant les notes, croquis et autres illustrations rassemblées par l'étudiant sur l'ensemble des visites, conférences et séminaires, ainsi que sur le voyage d'étude ; si les carnets présentent des qualités jugées supérieures par les enseignants, un bonus de 0,25 à 2 points sur 20 pourra être attribué à la cote de l'examen afférent.

Tout étudiant dans l'impossibilité de participer au voyage d'études aura à réaliser une étude "alternative" sous forme d'un dossier sur lequel il sera interrogé en lieu et place des questions sur le voyage ; ce dossier consistera en l'analyse de bâtiments, espaces publics, parcs et jardins remarquables, tant historiques que contemporains, d'une ville aisément visitable par l'étudiant mais qui doit être approuvée par les enseignants de l'AA "Séminaires résidentiels 2". L'élaboration de ce travail peut commencer une fois la ville approuvée par les enseignants ; plus tôt la ville est approuvée, plus l'étudiant dispose de temps pour visiter cette ville et faire son travail – pour lors, une incapacité de travail (ou de suivre les cours) couverte par certificat médical durant la semaine du voyage d'étude n'autorisera, pour la remise dudit travail, aucun retard supérieur à la durée de l'incapacité.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage ;

Informations complémentaires :

Calendrier des visites, conférences ou séminaires :

Les dates et sujets des visites, conférences ou séminaires seront déterminés en début de 1er quadrimestre par concertation de l'enseignant responsable de l'UE avec les divers intervenants extérieurs ; une fois fixés, ces dates et sujets seront affichés aux valves des étudiants et sur le campus numérique de la Haute Ecole – avec précision de leur caractère potentiellement modifiable en cas d'impondérable.

Calendrier des travaux :

- Le carnet d'impressions des V.C.S. du 1er quadrimestre sera à remettre le jour de l'examen en session de janvier, avant d'être rendu aux étudiants après l'examen pour servir aux V.C.S. (hors voyage d'études) du 2ème quadrimestre.
- Le carnet d'impressions des V.C.S. de l'année (cumulant 1er et 2ème quadrimestre hors voyage d'études) sera à remettre le jour de l'examen en session de juin, avant d'être rendu aux étudiants après l'examen pour être conservé. En cas de 2ème session, ledit carnet pourra resservir aux étudiants.
- Le carnet d'impressions du voyage d'études sera remis aux enseignants à la fin dudit voyage, avant le départ du transport désigné pour le trajet de retour à Bruxelles. Les enseignants le conserveront pour ne le rendre aux étudiants que lors de l'examen de juin, à l'immédiate suite de quoi les enseignants le reprendront ; en cas de 2ème session, le carnet sera à nouveau restitué aux étudiants le jour de l'examen avant d'être également repris. Ce n'est qu'après la 2ème session que les étudiants pourront définitivement récupérer leur carnet du voyage d'études.
- Le dossier "alternatif" des étudiants ne participant pas au voyage d'études sera à remettre le premier jour de la semaine de cours suivant le voyage d'études, et sera conservé puis remis aux étudiants suivant les mêmes modalités que le carnet du voyage (voir ci-dessus).
- En cas d'incapacité de travail (ou de suivre les cours) couverte par certificat médical pour la semaine du voyage d'études, le dossier "alternatif" pourra être remis avec retard, mais ce retard ne pourra pas dépasser la durée de l'incapacité.

Absences aux visites et conférences de l'année comme à celles du séminaire résidentiel :

Les visites, conférences et séminaires sont obligatoires.

- Chaque absence non justifiée conduira à diminuer la note de l'examen d'un pourcentage équivalent à 1/nombre de demi-jours de visites du quadrimestre évalué ou du séminaire résidentiel – ainsi, par exemple, 1 absence sur 4 demi-journées de visites réduit la cote de l'évaluation de 25% de sa valeur, mais 3 absences la réduirait de 75%.
- Chaque absence justifiée (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant + copie du document prouvant le motif d'absence) n'entraînera aucune diminution de la note de l'examen.
- Dans tous les cas d'absence, les questions d'examens étant tirées au sort, l'étudiant reste susceptible d'être interrogé sur les visites qu'il a manquées – à lui donc de mettre en œuvre le nécessaire pour être prêt à y répondre.

Absences aux examens :

Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la Haute Ecole Lucia de Brouckère.



Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Visites et conférences 2**, l'étudiant est capable de :

- Décrire lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les éléments généraux ainsi que certains détails de conférences auxquelles il a assisté ou de sites qu'il a pu découvrir et observer précédemment (jardins, parcs et autres espaces publics concrètement réalisés) ;
- Utiliser, comme base de références aptes à développer son esprit critique dans ses réflexions conceptuelles paysagères, un "bagage" d'éléments appris lors de conférences en lien avec l'architecture des jardins et du paysage, d'une part, et observés sur des sites de jardins, parcs et autres espaces publics concrètement réalisés, d'autre part, avec prise en compte des contextes historiques, économiques et/ou sociétaux qui y sont associés.

À l'issue du cours de **Séminaires résidentiels 2**, l'étudiant est capable de :

- Décrire lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les éléments généraux ainsi que certains détails de sites qu'il a pu découvrir et observer précédemment (jardins, parcs et autres espaces publics concrètement réalisés) ;
- Utiliser, comme base de références aptes à développer son esprit critique dans ses réflexions conceptuelles paysagères, un "bagage" d'éléments observés sur des sites de jardins, parcs et autres espaces publics concrètement réalisés, avec prise en compte des contextes historiques, économiques et/ou sociétaux qui y sont associés.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Visites et conférences 2 :

Notes personnelles prises lors des visites, conférences ou séminaires.

Séminaires résidentiels 2 :

Notes personnelles prises lors des visites et/ou des conférences suivies durant le voyage d'études.

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Visites et conférences 2 :

Autre(s) support(s) pédagogique(s) :

- Eventuels documents photocopiés distribués avant certaines visites ou reçus pendant celles-ci.

Lectures et autres sources suggérées :

- Recherches en bibliothèques spécialisées ; revues spécialisées ; expositions et conférences sur l'architecture des jardins et du paysage ; visites de jardins, de parcs et d'espaces publics ; voyages.

Séminaires résidentiels 2 :

Autre(s) support(s) pédagogique(s) :

- Eventuels documents photocopiés distribués avant certaines visites ou reçus pendant celles-ci ;
- "Syllabus" concernant le voyage d'études.

Lectures et autres sources suggérées :

- Recherches en bibliothèques spécialisées ; revues spécialisées ; expositions et conférences sur l'architecture des jardins et du paysage ; visites de jardins, de parcs et d'espaces publics ; voyages.